



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 5594

Texte de la question

M. Dominique Baudis demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie à quelle échéance et dans quelles conditions il entend remplacer le synchrotron du laboratoire Lure (Orsay), qui arrivera au terme de son utilisation en 2001 ou 2002. En raison du temps nécessaire pour concevoir et réaliser un nouveau synchrotron, les experts chargés de ce projet estiment que le site de cet équipement devrait être choisi au plus tard à la fin de 1997. Cette échéance est-elle confirmée ? Dans l'affirmative, il lui demande de faire connaître les critères qui seraient pris en considération pour choisir le site, ainsi que la participation éventuelle qui serait attendue des industriels et des collectivités territoriales pour financer cet investissement.

Texte de la réponse

Les installations du laboratoire de l'utilisation du rayonnement électromagnétique (LURE), implantées à Orsay, arriveront effectivement en fin de vie dans les premières années de la prochaine décennie. Avant de prendre une décision sur le remplacement de ces installations, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de faire réexaminer soigneusement les possibilités de partenariats internationaux, notamment européens, qui pourraient être engagés sur ce projet, ainsi que les conditions d'environnement scientifique du nouvel équipement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5594

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3786

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4509